



INSCRIPTION SUR ALTERNEXT PAR COTATION DIRECTE

NEOTION
Innovation Attitude

NOTE SUR LES MODALITÉS DE L'OPÉRATION



NEOTION

Innovation Attitude

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 552 074 €

Voie Atlas
ZI Athélia III
13 600 La Ciotat

RCS Marseille 428 830 749

NOTE SUR LES MODALITES DE L'OPERATION

*RELATIVE A L'ADMISSION DE LA TOTALITE DES
ACTIONS DE LA SOCIETE NEOTION SUR ALTERNEXT
A LA SUITE D'UN PLACEMENT PRIVE*

(Sous réserve de l'admission de la société)

Prix par action : 15,22€/ 18,84€

Ce document, étant relatif à une opération qui ne constitue pas un appel public à l'épargne tel que défini par la loi, n'a pas été soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers

Des exemplaires du document de présentation et de la note sur les modalités de l'opération sont disponibles, sans frais, auprès de la société NEOTION et auprès d'Arkéon Finance. Ces documents peuvent également être consultés en ligne sur les sites NEOTION (www.neotion.com) et d'Arkéon Finance (www.arkeonfinance.fr).

Sommaire

RESUME DU DOCUMENT DE PRESENTATION ET DE LA NOTE SUR LES MODALITES DE L'OPERATION	5
1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel	5
2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation (sur la base du prix bas de fourchette)	6
3. Dilution / Titres proposés aux investisseurs	11
4. Information de base concernant les données financières sélectionnées	11
5. Informations concernant la société	11
6. Résumé des principaux facteurs de risques	12
7. Situation financière et perspectives	12
8. Administrateurs, membres de la direction et salariés	13
9. Actionnariat	14
10. Informations complémentaires	17
1. Personnes responsables des documents de présentation	18
1.1 Responsable du document de présentation et de la note sur les modalités de l'opération	18
1.2 Attestation du responsable du document de présentation et de la note sur les modalités de l'opération	18
1.3 Contrôleurs légaux des comptes	18
1.4 Responsable de l'information financière	18
2. Facteurs de risque	19
3. Informations de base	20
3.1 Fonds de roulement net	20
3.2 Capitaux propres et endettement au 31 décembre 2005	20
3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre	20
3.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'offre des actions nouvelles	20
4. Informations sur les actions devant être inscrites sur le Marché ALTERNEXT d'Euronext	21
4.1 Renseignements généraux sur les titres concernés par l'inscription	21
4.2 Droit applicable et tribunaux compétents	21
4.3 Forme et mode d'inscription en compte des actions	21
4.4 Devise d'émission	22
4.5 Droits attachés aux actions	22
4.6 Autorisations d'émission des actions	22
4.7 Date prévue d'émission des actions nouvelles	23
4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions	23
4.9 Réglementation française en matière d'offre publique	23

4.10.	Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours _____	23
4.11.	Régime fiscal des actions publiques _____	23
5.	Conditions de l'offre _____	28
5.1.	Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre _____	28
5.1.1.	<i>Condition de l'offre</i> _____	28
5.1.2.	<i>Montant de l'émission / l'offre</i> _____	28
5.1.3.	<i>Procédure et période de souscription</i> _____	28
5.1.4.	<i>Calendrier indicatif</i> _____	28
5.1.5.	<i>Révocation / suspension de l'offre</i> _____	29
5.1.6.	<i>Réduction des demandes de souscription / achat</i> _____	29
5.1.7.	<i>Montant minimum et / ou maximum des demandes de souscription d'achat</i> _____	29
5.1.8.	<i>Révocation des demandes de souscription / achat</i> _____	29
5.1.9.	<i>Règlement et livraison des actions</i> _____	29
5.1.10.	<i>Publication des résultats de l'offre</i> _____	29
5.1.11.	<i>Procédure d'exercice et négociabilité des droits de souscriptions</i> _____	29
5.2.	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières _____	29
5.2.1.	<i>Catégories d'investisseurs potentiels – Pays des lesquels l'offre sera ouverte – Restrictions de placement</i> _____	29
5.2.2.	<i>Intentions de souscriptions des principaux actionnaires de la société ou des membres de ses organes d'administration, direction ou surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%</i> _____	30
5.2.3.	<i>Information de pré-allocation</i> _____	30
5.2.4.	<i>Résultat de l'offre</i> _____	30
5.2.5.	<i>Option de surallocation / extension</i> _____	30
5.3.	Fixation du prix _____	31
5.3.1.	<i>Méthode de fixation du prix</i> _____	31
5.3.2.	<i>Prix auquel les actions seront offertes</i> _____	35
5.3.3.	<i>Droit préférentiel de souscription</i> _____	35
5.3.4.	<i>Disparité de prix</i> _____	35
5.4.	Placement et prise ferme _____	35
5.4.1.	<i>Coordonnées de l'établissement placeur</i> _____	35
5.4.2.	<i>Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires dans chaque pays concerné</i> _____	35
5.4.3.	<i>Garantie</i> _____	35
6.	Admission à la négociation et modalités de négociation _____	36
6.1.	Admission aux négociations _____	36
6.2.	Autres places de cotation _____	36
6.3.	Offres concomitantes d'actions _____	36
6.4.	Contrat de liquidité sur actions _____	36
6.5.	Stabilisation _____	36
6.6.	Rachat d'actions propres _____	36
7.	Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre _____	37
7.1.	Personnes ou entités ayant l'intention de vendre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société _____	37
7.2.	Nombre et catégorie des actions offertes par les actionnaires cédants _____	37
7.3.	Engagement de conservation des titres / Pacte d'actionnaires _____	37

8. Produits et dépenses liées à l'offre	38
9. Dilution	39
9.1. Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	39
9.2. Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	39
10. Informations complémentaires	40
10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre	40
10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes	40
10.3. Rapports d'experts	40
10.4. Procédures de contrôle interne	40
11. Evénements récents	41
12. Erratum	41

RESUME DU DOCUMENT DE PRESENTATION ET DE LA NOTE SUR LES MODALITES DE L'OPERATION

(*Ci-après : « Documents de présentation »*)

Le présent résumé inclut certaines informations essentielles contenues dans les documents de présentation NEOTION.

Il doit être lu comme une introduction aux documents de présentation.

Toute décision d'investir doit être fondée sur un examen attentif des documents de présentation par l'investisseur.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans les documents de présentation est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des états membres, avoir à supporter les frais de traduction des documents de présentation avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile est attribuée aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, et en ont demandé la notification, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties des documents de présentation.

1. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

NEOTION va procéder à une inscription de ses titres sur le Marché ALTERNEXT d'Euronext, sans appel public à l'épargne.

↳ Modalités de l'opération :

525 624 actions nouvelles sont, à cette occasion, susceptibles d'être émises.

16,00 % du capital social de NEOTION peut ainsi être proposé aux investisseurs, par le biais de l'augmentation du capital.

↳ Calendrier indicatif de l'opération :

Le calendrier n'a, à ce jour, pas été arrêté.

Une fois établi, ce calendrier fera l'objet d'un communiqué de la société.

Dates à définir	Ouverture du placement de l'augmentation du capital
	Clôture du placement de l'augmentation du capital*
	Diffusion, par la société, d'un communiqué précisant les résultats du placement de l'augmentation du capital
	Règlement-livraison de l'augmentation du capital
	Inscription sur ALTERNEXT des actions nouvelles émises

* *sauf clôture anticipée*

2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation (sur la base du prix bas de fourchette)

Structure du placement

Le placement des 525 624 actions offertes sera exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés.

Actions faisant l'objet de l'offre

Les **525 624 actions offertes** seront issues d'une augmentation de capital.

Composition et nombre d'actions offertes dans le cadre du placement	525 624 actions nouvelles représentant 16,00 % du capital social et 8,82 % des droits de vote de la société après augmentation du capital (Cf. précisions ci-après concernant les droits préférentiels de souscription).
Date de jouissance	Les actions nouvelles porteront jouissance au 1 ^{er} janvier 2006 et seront entièrement assimilées à compter de leur émission aux actions existantes.
Prix par action	Le prix de l'offre est fixé à 15,22 €/ 18,84 €

Précisions relatives à l'augmentation de capital

Nombre d'actions à émettre Nombre maximum d'actions à émettre : **525 624 actions**
Nombre minimum d'actions à émettre : 394 218 actions (Le montant de l'augmentation de capital pourra effectivement être limité au montant des souscriptions dès lors que ledit montant n'est pas inférieur aux 3/4 de l'augmentation décidée¹).

Droit Préférentiel de Souscription ² Le Droit préférentiel de souscription a été supprimé.

Produit brut de l'augmentation de capital A titre indicatif :

Sur la base du :	Bas de fourchette	Haut de fourchette
Prix	15,22€	18,84€
Nombre d'actions à émettre	525 624	
Produit de l'augmentation du capital	7 999 997 €	9 902 756 €

Cession d'actions existantes :

Aucune cession de titres anciens ne sera réalisée à l'occasion de la présente opération.

¹ Cf. Article L.225-134 du code de commerce et 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 reproduite ci-après (§4.6 de la présente note).

² Cf. aussi § 5.1.11 de la présente note.

Eléments d'appréciation du prix :

La valorisation de la société a été réalisée par deux approches complémentaires : valorisation par les comparables et actualisation des cash flow disponibles.

A-La méthode des comparables boursiers

Dans l'univers des sociétés cotées il n'existe pas à proprement parler de société directement comparable à NEOTION. Nous avons toutefois retenu un échantillon de sept sociétés cotées qui exercent leurs métiers dans le secteur des puces et /ou dans les technologies liées au secteur de la télévision numérique et de la vidéo. Leurs tailles, leurs structures d'exploitation et leurs performances économiques sont assez disparates (cf. tableau page 8) mais le nombre de sociétés composant cet échantillon permet selon nous de fixer une valeur réaliste pour NEOTION.

1-Sigma Designs

La société est historiquement spécialisée dans la mise au point de puces pour la compression et la décompression video et audio. Elle commercialise principalement des « chipsets » à destinations des fabricants de produits video et TV grand public. Le chiffre d'affaires 2005 par secteur client se répartit comme suit :

- Applications video sur IP : 58%
- Marché DVD/media players : 33%
- Produits TV haute définition : 1%
- Autres applications (dont applications PC) : 8%

La société emploie 149 personnes.

2-Oberthur Card Systems

Oberthur Card Systems figure parmi les leaders mondiaux des cartes à puce. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- cartes à microprocesseur (64,5%) destinées aux marchés de la téléphonie mobile (50,1% du CA, cartes SIM) et des services financiers (37,5% ; 1er fournisseur mondial de cartes de paiement Visa et MasterCard) et de l'identité et de la sécurité (12,4% ; cartes de télévision à péage, de transports publics, de commerce électronique, etc.) ;
- services (20,4%) : services de conseil, de personnalisation, etc. ;
- autres (15,1%) : principalement cartes à piste magnétique et à mémoire.

3-Kudelski

Société Suisse, fondée en 1952, Kudelski est un leader mondial qui développe des systèmes de contrôle d'accès et de sécurisation de contenus pour réseaux à large bande. L'activité du groupe s'organise autour de deux pôles :

- solutions de gestion sécurisée pour la télévision et l'Internet (55,9% du CA) : systèmes de décodage pour la télévision numérique et analogique, gestion des contenus et des abonnés, etc. ;
- sécurisation des accès et accès aux données (44,1%) : solutions logicielles intégrées de sécurisation (Nagravision), technologies de sécurisation par cartes à puce (NagraCard), systèmes de contrôle d'accès, cryptage, etc.

Kudelski a annoncé le 6 avril 2006 l'acquisition des activités « Digital Television Solutions » de SCM Microsystems.

4-SCM Microsystems

Société fondée en 1990, SCM Micro Systems est un fournisseur de solutions pour les marchés numériques et de l'identification, notamment avec ses produits d'accès conditionnels (CAM) pour la télévision numérique (branche Digital Television Solutions), les cartes d'accès de sécurité (puces, lecteurs de cartes) pour le militaire et la sécurité des PC. La société est aussi un fournisseur de solutions pour le transfert et l'impression des photos numérisées. Son chiffre d'affaires est de 48M\$ en 2005 et la société emploie 233 personnes.

Le Groupe Kudelski a annoncé le 6 avril 2006 l'acquisition des actifs de DTVS (Digital Television Solutions) de SCM.

5-NDS Group

NDS Group figure parmi les leaders mondiaux des solutions technologiques pour la gestion, le contrôle et la distribution sécurisée de programmes via la télévision (analogique et numérique) et Internet. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- cartes à puce (61%) : destinées aux décodeurs, aux TV et aux PC ;
- services (14%) : développement et intégration de logiciels, conception et mise en place de systèmes de diffusion, maintenance ;
- logiciels d'applications interactives et revenus de licences (25%).

6-Netgem

Netgem conçoit et commercialise des solutions technologiques pour la télévision interactive. Le groupe développe également des services médias à destination des chaînes de télévision, des stations de radio, des sociétés de production et des régies publicitaires. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- terminaux de télévision interactive (50%) : destinés à la réception de la télévision numérique terrestre (TNT) par satellite et par ADSL
- services médias (50%) : services d'accès et de visualisation des bases d'analyse d'audience et de comportements des téléspectateurs, de veille en ligne et d'analyse des programmes diffusés, de consultation des magazines et des journaux TV, de conseil et de formation

7-Gemplus

Gemplus International est le premier fabricant mondial de cartes à puce. Le groupe développe également des logiciels et des services pour la mise en place et le fonctionnement de systèmes intégrant la carte à puce. Le chiffre d'affaires par secteur clients se répartit comme suit :

- télécommunications (69,7%) : cartes à mémoire ou à microprocesseur pour téléphonie mobile, cartes téléphoniques, applications et services associés, etc. ;
- services financiers (21,6%) : produits et systèmes destinés aux applications bancaires (notamment cartes bancaires), à la grande distribution, aux titres de transport (cartes d'accès sans contact), aux applications de télévision à péage, etc.
- identité et sécurité (8,7%) : produits et systèmes destinés à l'identification des biens et des personnes, à la gestion des soins médicaux, à la sécurité d'entreprise, etc.

Tableau des données et performances financières

Données financières	CA 2005	CA 2006e	CA 2007e	CA 2008e	REX 2005	REX 2006	REX 2007	REX 2008	RN 2005	RN 2006	RN 2007	RN 2008
SIGMA DESIGNS	31,3	33,3	68,9	104,0	1,2	-1,4	8,2	20,4	1,8	0,2	9,3	21,1
OBERTHUR CARD SYSTEMS	501,0	546,0	589,0	643,0	50,6	53,2	60,7	59,5	30,7	34,1	39,8	42,0
KUDELSKI	697,0	661,0	708,0	756,0	121,0	113,0	123,0	153,0	78,9	93,4	105,0	124,0
SCM MICROSYSTEMS	41,3	34,4	41,8	48,9	-10,5	2,1	1,2	3,7	-9,4	2,4	2,5	5,3
NDS GROUP	556,0	617,0	704,0	741,0	92,0	122,0	148,0	186,0	74,0	92,3	115,0	141,0
NETGEM	17,3	37,2	56,9	68,3	2,0	2,7	6,0	7,2	1,9	2,8	6,2	7,4
GEMPLUS	939,0	1 054,0	1 140,0	1 205,0	66,8	90,1	104,0	120,0	91,4	80,0	92,6	94,7
NEOTION	14,4	21,2	35,0	51,7	-6,7	1,7	4,7	10,1	-6,4	1,8	4,9	6,3

Croissance et marges	var CA 2006	var CA 2007	var CA 2008	REX/CA 2005	REX/CA 2006	REX/CA 2007	REX/CA 2008	RN/CA 2005	RN/CA 2006	RN/CA 2007	RN/CA 2008
SIGMA DESIGNS	+6,4%	+106,9%	+50,9%	3,8%	-4,2%	11,9%	19,6%	5,8%	0,6%	13,5%	20,3%
OBERTHUR CARD SYSTEMS	+9,0%	+7,9%	+9,2%	10,1%	9,7%	10,3%	9,3%	6,1%	6,2%	6,8%	6,5%
KUDELSKI	-5,2%	+7,1%	+6,8%	17,4%	17,1%	17,4%	20,2%	11,3%	14,1%	14,8%	16,4%
SCM MICROSYSTEMS	-16,7%	+21,5%	+17,0%	-25,4%	6,1%	2,9%	7,6%	-22,8%	7,0%	6,0%	10,8%
NDS GROUP	+11,0%	+14,1%	+5,3%	16,5%	19,8%	21,0%	25,1%	13,3%	15,0%	16,3%	19,0%
NETGEM	+115,0%	+53,0%	+20,0%	11,8%	7,3%	10,5%	10,5%	11,0%	7,5%	10,9%	10,9%
GEMPLUS	+12,2%	+8,2%	+5,7%	7,1%	8,5%	9,1%	10,0%	9,7%	7,6%	8,1%	7,9%
Moyennes	+18,8%	+31,2%	+16,4%	5,9%	9,2%	11,9%	14,6%	4,9%	8,3%	10,9%	13,1%
NEOTION	+47,5%	+65,1%	+47,7%	-46,8%	7,8%	13,6%	19,6%	-44,3%	8,5%	14,1%	12,2%

Sources : Factset, ARKEON Finance, Neotion

Tableau des valorisations par les comparables sur la base des cours de bourse au 12 mai 2006

Multiples	VE/CA 2005	VE/CA 2006	VE/CA 2007	VE/CA 2008	VE/REX 2005	VE/REX 2006	VE/REX 2007	VE/REX 2008	PE 2005	PE 2006	PE 2007	PE 2008
SIGMA DESIGNS	9,6	9,0	4,4	2,9	ns	ns	36,7	14,7	ns	ns	32,3	14,3
OBERTHUR CARD SYSTEMS	1,1	1,0	0,9	0,7	10,7	10,0	8,5	8,0	17,2	15,5	13,3	12,6
KUDELSKI	2,0	2,0	1,8	1,5	11,6	11,4	10,1	7,6	19,1	16,2	14,4	12,2
SCM MICROSYSTEMS	0,6	0,7	0,5	0,2	ns	11,0	17,9	3,0	ns	22,8	21,9	10,3
NDS GROUP	0,8	0,4	0,2	0,0	4,7	2,2	0,9	0,0	10,4	8,3	6,7	5,4
NETGEM	6,6	3,0	1,9	1,6	56,9	41,9	17,9	14,7	63,1	42,8	19,3	16,1
GEMPLUS	1,1	0,9	0,8	0,7	16,0	11,0	8,8	7,4	15,9	18,2	15,7	15,3
Moyenne des multiples	3,11	2,43	1,49	1,10	19,98	14,58	14,42	7,94	25,15	20,63	17,66	12,32
Multiples Neotion*	3,57	2,33	1,35	0,79	ns	29,76	9,95	4,06	ns	33,60	12,11	9,51

* sur la base du cours de milieu de fourchette

NEOTION	CA 2005	CA 2006e	CA 2007e	CA 2008e	REX 2005	REX 2006	REX 2007	REX 2008	RN 2005	RN 2006	RN 2007	RN 2008
Données financières	14 374	21 195	34 999	51 696	-6 734	1 659	4 749	10 119	-6 364	1 796	4 933	6 297
VE induite	44 751	51 608	52 049	56 916	ns	24 191	68 472	80 312				
Valeur induite des fonds propres	43 409	61 845	60 917	69 436	ns	34 428	77 340	92 832	ns	37 059	87 116	77 591
Moyenne 2006/2008 par ratio (K€)		64 066				68 200				67 255		
Moyenne (K€)						66 507						

Sources : Factset, ARKEON Finance, Neotion

Les sociétés comparables affichent des multiples relativement homogènes à l'exception d'un côté, de Netgem dont les multiples sont très élevés et, d'autre part, de NDS Group dont les multiples sont très faibles. Sous cette réserve, mais les excès concernant les multiples de ces deux sociétés se compensant, nous avons retenu la moyenne des ratios VE/CA, VE/REX et PER sur les exercices 2006 à 2008 pour déterminer une valeur induite des capitaux propres de NEOTION.

En termes de métier et de gamme de produits c'est la société Sigma Designs qui développe des puces et des sous systèmes se rapproche le plus de NEOTION qui présente l'avantage de développer aussi des Pockets. Par prudence et au vu des multiples élevés de Sigma Designs, nous avons choisi de ne pas sur pondérer cette société dans les comparaisons.

Le résultat de ces calculs donne une valorisation de NEOTION comprise entre 64.1 M€ et 67.3 M€ et la moyenne des valeurs induites par les trois multiples ressort à 66.5M€ que nous arrondissons à 66 M€

Il convient de souligner que si l'on se focalise sur les anticipations 2007 la valorisation induite de NEOTION ressort significativement plus haut, notamment à 87M€ si l'on applique à NEOTION le PER 2007 moyen des valeurs comparables. A ce stade, nous ne retenons pas ces niveaux de valorisation qui peuvent néanmoins constituer un objectif de valorisation à horizon six /douze mois.

B-La méthode des Discounted Cash-Flows (DCF)

L'actualisation des cash flow disponibles a été réalisée en retenant les hypothèses suivantes :

1/ Le business plan prévisionnel est celui de la société sur la période 2006 à 2008. Au-delà nous avons paramétré une croissance de 30% par an jusqu'en 2012, année supposée où le parc de téléviseurs analogiques aura été remplacé par les téléviseurs numériques. Au-delà de 2012 la croissance retenue du chiffre d'affaires est de 10% par an.

2/ La marge d'exploitation (corrigée de la participation) est supposée atteindre un optimum en 2011 à 25% du chiffre d'affaires et le ratio BFR/CA est considéré comme stable à 17% du chiffre d'affaire à partir de 2007.

Tableau prévisionnel des flux de trésorerie (en K €)

	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e	2016e
CA	21 195	34 999	51 696	67 205	87 366	113 576	147 649	162 414	178 655	196 521	206 347
% de la variation du CA		65%	48%	30%	30%	30%	30%	10%	10%	10%	5%
EBIT corrigé de la participation	1 659	4 749	9 569	14 207	20 470	28 879	40 114	43 403	46 907	50 630	54 571
Marge d'exploitation	8%	14%	19%	21%	23%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Impôt normatif	547	1 567	3 158	4 688	6 755	9 530	13 238	14 323	15 479	16 708	18 008
Amortissements	461	1 635	2 646	2 911	3 202	3 522	3 874	4 261	4 688	5 156	5 414
Trésorerie d'exploitation	1 573	4 817	9 057	12 429	16 916	22 871	30 750	33 342	36 115	39 078	41 976
Investissements corporels et incorporels	717	2 910	2 760	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 150
BFR	4 466	5 813	8 921	11 597	15 076	19 599	25 479	28 027	30 830	33 913	37 304
en % du CA	21%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	18%
Variation du BFR	-1 745	1 347	3 108	2 676	3 479	4 523	5 880	2 548	2 803	3 083	3 391
Cash Flows Disponibles	2 600	560	3 189	6 753	10 437	15 348	21 871	27 794	30 313	32 995	35 435

Source : ARKEON Finance

3/ Le taux d'actualisation utilisé est fixé à 20%, niveau élevé mais qui a pour but de refléter la mauvaise performance financière de l'exercice 2005 et le fait que la société n'est qu'au début du lancement de la commercialisation de ses produits aux normes MPEG4.

Tableau des flux de trésorerie actualisés (en K €)

	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e	2016e
Taux actualisation	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Coefficient d'actualisation	0,50	1,50	2,50	3,50	4,50	5,50	6,50	7,50	8,50	9,50	10,50
FCF actualisés	2 374	426	2 023	3 569	4 598	5 636	6 693	7 090	6 445	5 847	5 233

Source : ARKEON Finance

Au total, la valorisation de NEOTION est résumée dans le tableau suivant qui donne une évaluation de la société de 90.6 M€

Tableau récapitulatif des flux de trésorerie (en K €)

Somme des FCF actualisés	44 700
Valeur de sortie 2016	236 549
Valeur de sortie actualisée	34 936
TOTAL FCF actualisés + valeur de sortie actualisée	79 637
- Intérêts minoritaires	0
+Actifs hors exploitation (immo financières au bilan)	739
- dette nette 2006e après augmentation de capital	-10 237
Evaluation	90 612

Source : ARKEON Finance

C-Synthèse

Les différentes méthodes de valorisation de la société donnent des résultats qui s'étagent entre 66 M€ et 90.6 M€. La moyenne de ces deux chiffres donne une évaluation de 78.3M€

Nous retenons donc une évaluation de la société à 78 M€ soit, compte tenu du nombre d'actions après augmentation de capital de 10M€ (3 285 994 titres), une valeur par action de 23.73 € (22.01 € totalement dilué) qui laisse un potentiel de valorisation de 39% (+ 29% totalement dilué) par rapport au cours d'introduction (17.03€).

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission des actions nouvelles:

L'inscription des titres NEOTION sur le marché ALTERNEXT d'Euronext et l'augmentation de capital réalisée à cette occasion ont pour objectif:

- Le lancement des nouveaux designs de puce de manière à étendre l'offre et de réduire les coûts des puces.
- L'investissement dans les outils de fabrication.
- De possibles acquisitions de sociétés.

3. Dilution / Titres proposés aux investisseurs

Chaque action ancienne sera diluée de 19,04 % après réalisation de l'augmentation de capital.

Les actions NEOTION mises à disposition des investisseurs représenteront 16,00% du capital (après augmentation du capital de 525 624 actions).

4. Information de base concernant les données financières sélectionnées

Le tableau ci-dessous présente une sélection de données financières, en normes françaises, de la société NEOTION au 31/12/2004 et au 31/12/2005³.

En K€	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	14 374	22 054
Résultat d'exploitation	(6 734)	2 134
Résultat courant	(6 529)	1 818
Résultat net	(6 364)	1 510
Capitaux propres	6 449	12 759
Immobilisations nettes	2 361	2 502
Endettement net	755	(2 223)

5. Informations concernant la société

NEOTION développe et commercialise des technologies liées à l'environnement de la TV numérique. Ces technologies consistent plus particulièrement en des puces de réception permettant de décompresser, filtrer et sécuriser les contenus, et de les acheminer soit vers l'écran de TV, soit vers l'écran de PC, soit à les stocker sur des disques durs (de PC ou de PVR).

Cf. § 6 du document de présentation.

³ Comptes présentés au § 20.1 du document de présentation.

6. Résumé des principaux facteurs de risques

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération non seulement les risques indiqués ci-dessous mais également les risques décrits au paragraphe 4 du document de présentation :

↳ *Les risques liés aux actions (et plus particulièrement à l'absence de cotation antérieure et fluctuation des cours).*

Ces risques ou l'un de ces risques pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe ou sur le cours des actions de la Société.

Il est également possible que d'autres risques, non encore identifiés par la Société, ou jugés non significatifs à ce jour, apparaissent et aient un impact significatif défavorable sur la Société.

7. Situation financière et perspectives

Compte tenu de la création récente de la société, la situation financière de la société a été présentée au travers des comptes arrêtés au 31 décembre 2005 ayant fait l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes de la société.

Ces comptes sont présentés au paragraphe 20.1 du document de présentation.

Des données financières sélectionnées et extraites des comptes arrêtés au 31/12/2004 et au 31/12/2005 figurent au point 4 du présent résumé (Cf. supra).

Les perspectives sont quant à elles exposées dans le paragraphe 13 du document de présentation.

Les données prévisionnelles issues du compte de résultat prévisionnel peuvent toutefois être synthétisées comme suit :

En K€	2006	2007	2008
Ventes + Production	21 195	34 999	51 696
Marge globale	8 698	16 650	24 800
	% 41,04	% 47,57	% 47,97
Valeur ajoutée	6 044	12 839	20 416
	% 28,52	% 36,68	% 39,49
Excédent brut d'exploitation	2 120	6 385	12 764
	% 10,00	% 18,24	% 24,69
Résultat d'exploitation	1 660	4 749	10 118
	% 7,83	% 13,57	% 19,57
Résultat courant	1 538	4 779	10 237
	% 7,26	% 13,65	% 19,80
Résultat exceptionnel	259	179	0
Résultat de l'exercice	1 797	4 933	6 296
	% 8,48	% 14,09	% 12,18
Capacité d'autofinancement	2 258	6 389	8 942

8. Administrateurs, membres de la direction et salariés

Administrateurs et membres de la direction :

Nom	Fonctions dans la société	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-Yves LE ROUX	Fondateur et PDG	2 mai 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011
Laurent JABIOL	DG Délégué		
Philippe ESPERON	Aucune		
Viveris Management, (représentée par Marc VILLECROZE)	Aucune		

Effectifs:

Au cours de l'exercice 2005, l'effectif moyen de NEOTION était de 64 salariés (contre 43 au cours de l'exercice 2004).

9. Actionnariat

Répartition du capital social et des droits de vote (1)						
	Avant l'introduction sur ALTERNEXT		Après l'introduction sur ALTERNEXT			
			Dans l'hypothèse de réalisation de l'intégralité de l'augmentation du capital prévue (525 624 titres)			
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital social	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
LE ROUX Jean-Yves	1 322 145	47,90%	1 322 145	40,24%	2 597 555	43,60%
JABIOL Laurent	343 030	12,43%	343 030	10,44%	669 540	11,24%
VIVERIS MANAGEMENT - FCPI INNOVERIS I	132 100	4,79%	132 100	4,02%	259 035	4,35%
Société TDF	130 905	4,74%	130 905	3,98%	261 810	4,39%
FCPI INNOVERIS II	125 395	4,54%	125 395	3,82%	245 890	4,13%
ENTREPRENEUR VENTURE	92 995	3,37%	92 995	2,83%	185 990	3,12%
JET INNOV SUD	92 990	3,37%	92 990	2,83%	185 980	3,12%
JET INNOV 2	71 555	2,59%	71 555	2,18%	143 110	2,40%
WHITE SAND	63 885	2,31%	63 885	1,94%	127 770	2,14%
BRULE Sébastien	55 000	1,99%	55 000	1,67%	108 720	1,82%
DUSSUTOUR Sébastien	50 850	1,84%	50 850	1,55%	101 130	1,70%
CHATAIGNIER Arnaud	50 000	1,81%	50 000	1,52%	99 430	1,67%
JET INNOV 3	41 950	1,52%	41 950	1,28%	83 900	1,41%
PRIMAVERIS	33 025	1,20%	33 025	1,01%	66 050	1,11%
FCPI INNOVERIS III	29 220	1,06%	29 220	0,89%	57 300	0,96%
BERTHIER Bruno	17 760	0,64%	17 760	0,54%	32 148	0,54%
ESPERON Philippe	12 530	0,45%	12 530	0,38%	25 060	0,42%
ROYER Sébastien	10 950	0,40%	10 950	0,33%	20 420	0,34%
LE ROUX Michel	10 725	0,39%	10 725	0,33%	21 450	0,36%
FERAL Dominique	7 650	0,28%	7 650	0,23%	14 070	0,24%
BION Alain	7 000	0,25%	7 000	0,21%	12 800	0,21%
ESPERON Muriel	6 795	0,25%	6 795	0,21%	13 590	0,23%
THULLIER Noël	6 615	0,24%	6 615	0,20%	13 230	0,22%
THULLIER Valérie	6 615	0,24%	6 615	0,20%	13 230	0,22%
DEV ET INNOV	6 000	0,22%	6 000	0,18%	12 000	0,20%
JOUSSELIN Arnaud	5 100	0,18%	5 100	0,16%	9 900	0,17%
DEPERNET Christophe	5 100	0,18%	5 100	0,16%	9 240	0,16%
FOGHIN Bernard	5 000	0,18%	5 000	0,15%	10 000	0,17%
LE ROUX Pascale	3 600	0,13%	3 600	0,11%	7 200	0,12%
POINGT Didier	3 600	0,13%	3 600	0,11%	7 200	0,12%
THULLIER Philippe	2 580	0,09%	2 580	0,08%	5 160	0,09%
GUENEBAUD Philippe	2 500	0,09%	2 500	0,08%	2 500	0,04%
SIGNUDI Viviane	2 400	0,09%	2 400	0,07%	4 320	0,07%
CABRERA Laurence	2 400	0,09%	2 400	0,07%	4 320	0,07%
TURENNE ASSOCIES	355	0,01%	355	0,01%	710	0,01%
BOURGNINAUD Jacques	50	0,002%	50	0,002%	100	0,002%
Investisseurs qualifiés			525 624	16,00%	525 624	8,82%
Total	2 760 370	100,00%	3 285 994	100,00%	5 957 482	100,00%

Répartition du capital social et des droits de vote (2)										
	Après l'introduction sur ALTERNEXT et exercice des 213.500 BCE attribués et non exercé à ce jour					Après l'introduction sur ALTERNEXT et exercice des 44.014 OCA souscrites au 11 février 2006				
	Nombre de BCE détenus	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'OCA souscrites	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
LE ROUX Jean-Yves	25 000	1 347 145	38,50%	2 622 555	42,50%		1 322 145	39,70%	2 597 555	43,28%
JABIOL Laurent	5 000	348 030	9,95%	674 540	10,93%		343 030	10,30%	669 540	11,16%
VIVERIS MANAGEMENT - FCPI INNOVERIS I		132 100	3,77%	259 035	4,20%		132 100	3,97%	259 035	4,32%
Société TDF		130 905	3,74%	261 810	4,24%		130 905	3,93%	261 810	4,36%
FCPI INNOVERIS II		125 395	3,58%	245 890	3,98%		125 395	3,77%	245 890	4,10%
ENTREPRENEUR VENTURE		92 995	2,66%	185 990	3,01%		92 995	2,79%	185 990	3,10%
JET INNOV SUD		92 990	2,66%	185 980	3,01%	1 685	94 675	2,84%	187 665	3,13%
JET INNOV 2		71 555	2,04%	143 110	2,32%	1 296	72 851	2,19%	144 406	2,41%
WHITE SAND		63 885	1,83%	127 770	2,07%		63 885	1,92%	127 770	2,13%
BRULE Sébastien		55 000	1,57%	108 720	1,76%		55 000	1,65%	108 720	1,81%
DUSSUTOUR Sébastien		50 850	1,45%	101 130	1,64%		50 850	1,53%	101 130	1,69%
CHATAIGNIER Arnaud		50 000	1,43%	99 430	1,61%		50 000	1,50%	99 430	1,66%
JET INNOV 3		41 950	1,20%	83 900	1,36%	760	42 710	1,28%	84 660	1,41%
PRIMAVERIS		33 025	0,94%	66 050	1,07%		33 025	0,99%	66 050	1,10%
FCPI INNOVERIS III		29 220	0,83%	57 300	0,93%		29 220	0,88%	57 300	0,95%
BERTHIER Bruno		17 760	0,51%	32 148	0,52%		17 760	0,53%	32 148	0,54%
ESPERON Philippe		12 530	0,36%	25 060	0,41%		12 530	0,38%	25 060	0,42%
ROYER Sébastien		10 950	0,31%	20 420	0,33%		10 950	0,33%	20 420	0,34%
LE ROUX Michel		10 725	0,31%	21 450	0,35%		10 725	0,32%	21 450	0,36%
FERAL Dominique		7 650	0,22%	14 070	0,23%		7 650	0,23%	14 070	0,23%
BION Alain	5 000	12 000	0,34%	17 800	0,29%		7 000	0,21%	12 800	0,21%
ESPERON Muriel		6 795	0,19%	13 590	0,22%		6 795	0,20%	13 590	0,23%
THULLIER Noel		6 615	0,19%	13 230	0,21%		6 615	0,20%	13 230	0,22%
THULLIER Valérie		6 615	0,19%	13 230	0,21%		6 615	0,20%	13 230	0,22%
DEV ET INNOV		6 000	0,17%	12 000	0,19%	109	6 109	0,18%	12 109	0,20%
JOUSSELIN Arnaud		5 100	0,15%	9 900	0,16%		5 100	0,15%	9 900	0,16%
DEPERNET Christophe		5 100	0,15%	9 240	0,15%		5 100	0,15%	9 240	0,15%
FOGHIN Bernard		5 000	0,14%	10 000	0,16%		5 000	0,15%	10 000	0,17%
LE ROUX Pascale		3 600	0,10%	7 200	0,12%		3 600	0,11%	7 200	0,12%
POINGT Didier		3 600	0,10%	7 200	0,12%		3 600	0,11%	7 200	0,12%
THULLIER Philippe		2 580	0,07%	5 160	0,08%		2 580	0,08%	5 160	0,09%
GUENEBAUD Philippe		2 500	0,07%	2 500	0,04%		2 500	0,08%	2 500	0,04%
SIGNUDI Viviane		2 400	0,07%	4 320	0,07%		2 400	0,07%	4 320	0,07%
CABRERA Laurence		2 400	0,07%	4 320	0,07%		2 400	0,07%	4 320	0,07%
TURENNE ASSOCIES		355	0,01%	710	0,01%		361	0,01%	716	0,01%
BOURGNINAUD Jacques		50	0,001%	100	0,002%	6	50	0,002%	100	0,002%
FCPI INNOVERIS IV						20 079	20 079	0,60%	20 079	0,33%
FCPI INNOVERIS V						20 079	20 079	0,60%	20 079	0,33%
Autres détenteurs de BCE (non actionnaires à ce jour)	178 500	178 500	5,10%	178 500	2,89%					
Investisseurs qualifiés		525 624	15,02%	525 624	8,52%		525 624	15,78%	525 624	8,76%
Total	213 500	3 499 494	100,00%	6 170 982	100,00%	44 014	3 330 008	100,00%	6 001 496	100,00%

Répartition du capital social et des droits de vote (3)				
SYNTHESE				
Après l'introduction sur ALTERNEXT, exercice des titres de capital potentiel (213.500 BCE et 44.014 OCA)				
	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
LE ROUX Jean-Yves	1 347 145	38,02%	2 622 555	42,20%
JABIOL Laurent	348 030	9,82%	674 540	10,85%
VIVERIS MANAGEMENT - FCPI INNOVERIS I	132 100	3,73%	259 035	4,17%
Société TDF	130 905	3,69%	261 810	4,21%
FCPI INNOVERIS II	125 395	3,54%	245 890	3,96%
ENTREPRENEUR VENTURE	92 995	2,62%	185 990	2,99%
JET INNOV SUD	94 675	2,67%	187 665	3,02%
JET INNOV 2	72 851	2,06%	144 406	2,32%
WHITE SAND	63 885	1,80%	127 770	2,06%
BRULE Sébastien	55 000	1,55%	108 720	1,75%
DUSSUTOUR Sébastien	50 850	1,44%	101 130	1,63%
CHATAIGNIER Arnaud	50 000	1,41%	99 430	1,60%
JET INNOV 3	42 710	1,21%	84 660	1,36%
PRIMAVERIS	33 025	0,93%	66 050	1,06%
FCPI INNOVERIS III	29 220	0,82%	57 300	0,92%
BERTHIER Bruno	17 760	0,50%	32 148	0,52%
ESPERON Philippe	12 530	0,35%	25 060	0,40%
ROYER Sébastien	10 950	0,31%	20 420	0,33%
LE ROUX Michel	10 725	0,30%	21 450	0,35%
FERAL Dominique	7 650	0,22%	14 070	0,23%
BION Alain	12 000	0,34%	17 800	0,29%
ESPERON Muriel	6 795	0,19%	13 590	0,22%
THULLIER Noel	6 615	0,19%	13 230	0,21%
THULLIER Valérie	6 615	0,19%	13 230	0,21%
DEV ET INNOV	6 109	0,17%	12 109	0,19%
JOUSSELIN Arnaud	5 100	0,14%	9 900	0,16%
DEPERNET Christophe	5 100	0,14%	9 240	0,15%
FOGHIN Bernard	5 000	0,14%	10 000	0,16%
LE ROUX Pascale	3 600	0,10%	7 200	0,12%
POINGT Didier	3 600	0,10%	7 200	0,12%
THULLIER Philippe	2 580	0,07%	5 160	0,08%
GUENEBAUD Philippe	2 500	0,07%	2 500	0,04%
SIGNUDI Viviane	2 400	0,07%	4 320	0,07%
CABRERA Laurence	2 400	0,07%	4 320	0,07%
TURENNE ASSOCIES	361	0,01%	716	0,01%
BOURGNINAUD Jacques	50	0,001%	100	0,002%
FCPI INNOVERIS IV	20 079	0,57%	20 079	0,32%
FCPI INNOVERIS V	20 079	0,57%	20 079	0,32%
Autres détenteurs de BCE (non actionnaires à ce jour)	178 500	5,04%	178 500	2,87%
Investisseurs qualifiés	525 624	14,83%	525 624	8,46%
Total	3 543 508	100,00%	6 214 996	100,00%

10. Informations complémentaires

Capital social au 2 mai 2006 :

552 074 € divisé en 2 760 370 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune.

Statuts :

Les statuts actuellement en vigueur ont été adoptés par une Assemblée Générale Exceptionnelle du 2 mai 2006.

Droits de vote double :

Des droits de vote double ont été instaurés par cette même Assemblée Générale du 2 mai 2006.

L'article 12-3 des statuts NEOTION tels qu'adoptés lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2006 dispose en effet que « Dans le cas d'une inscription des titres de la Société à la cote, et dès le premier jour d'inscription, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire ».

1. Personnes responsables des documents de présentation

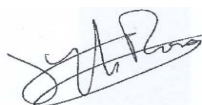
1.1 Responsable du document de présentation et de la note sur les modalités de l'opération

Monsieur Jean-Yves LE ROUX, Président Directeur Général
NEOTION

1.2 Attestation du responsable du document de présentation et de la note sur les modalités de l'opération

A ma connaissance et après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, les données des présents documents (document de présentation et note sur les modalités de l'opération) sont conformes à la réalité. Ils comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives financières de la société. Ils ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris le 18 mai 2006



Monsieur Jean-Yves LE ROUX

1.3 Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :

Fiduciaire de France Société d'expertise comptable Commissaire aux comptes (KPMG)
1, boulevard ONFROY
13008 MARSEILLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT :

Didier Redon
Le Thalès
1567, avenue Albert Einstein
CS 79516
34960 Montpellier Cedex 2

1.4 Responsable de l'information financière

Jean-Yves LEROUX
Président

NEOTION
Voie Atlas
ZI Athélia III
13 600 La Ciotat

2. Facteurs de risque

Les facteurs de risque susceptibles d'influer sur les valeurs mobilières offertes sont présentés dans le paragraphe 4 du document de présentation.

Les compléments suivants sont apportés à ces renseignements et constituent des risques liés à l'opération :

➤ *Risques liés à l'absence de cotation antérieure et fluctuation des cours :*

Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune cotation avant son introduction en Bourse.

Il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera.

Le prix des actions de la société, dans le cadre de son introduction en Bourse, sera déterminé sur le fondement de critères qui peuvent ne pas correspondre aux performances futures des cours.

Le cours qui s'établira postérieurement à l'introduction en Bourse est susceptible de varier significativement par rapport à ce prix.

Si un marché liquide pour les actions de la société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être affectés.

Le cours des actions de la Société sur ALTERNEXT d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur le Marché ALTERNEXT d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, le lancement de nouveaux produits ou l'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

3. Informations de base

3.1 Fonds de roulement net

NEOTION estime disposer d'un fond de roulement net suffisant au regard des obligations actuelles, et sur une période prospective de 12 mois à compter de la date des présents documents de présentation.

3.2 Capitaux propres et endettement au 31 décembre 2005

CAPITAUX PROPRES	6 449 750 €
Capital social ou individuel	552 074 €
ENDETTEMENT FINANCIER	
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 340 397 €
Emprunts et dettes financières divers	1 075 €

Cf. § 20 du document de présentation.

3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

A la connaissance de la Société, le Prestataire de services d'investissement n'a pas d'intérêt autre que ceux au titre desquels il fournit ses services professionnels dans le cadre de l'inscription des actions de la Société sur le Marché ALTERNEXT d'Euronext Paris, pouvant influencer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

3.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'offre des actions nouvelles

L'inscription des titres NEOTION sur le marché ALTERNEXT d'Euronext et l'augmentation de capital réalisée à cette occasion ont pour objectif:

- Le lancement des nouveaux designs de puce de manière à étendre l'offre et de réduire les couts des puces.
- L'investissement dans les outils de fabrication.
- De possibles acquisitions de sociétés.

4. Informations sur les actions devant être inscrites sur le Marché ALTERNEXT d'Euronext

4.1. Renseignements généraux sur les titres concernés par l'inscription

Nombre d'actions	› 2 760 370 actions existantes composent le capital à la date de la présente note, toutes de même valeur nominale, intégralement souscrites, entièrement libérées. › 525 624 actions nouvelles doivent être émises dans le cadre d'un placement.
Valeur nominale des actions	0,20 € de valeur nominale chacune
Catégorie	Les actions sont toutes de même catégorie
Nature et forme	Les actions sont nominatives ou au porteur
Date prévue de première cotation	A définir
Libellé des actions	NEOTION
Code ISIN	En cours
Mnémotechnique	En cours
Dénomination du secteur d'activité	Transmission d'émissions de radio et de télévision - 642D

4.2. Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de NEOTION lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de procédure civile.

4.3. Forme et mode d'inscription en compte des actions

Cf. § 21.2.2 du document de présentation.

« Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux».

[Article 9 des statuts]

4.4. Devise d'émission

Les titres dont l'admission est demandée seront émis en euros.

4.5. Droits attachés aux actions

Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société; elles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2006 et seront entièrement assimilées, à compter de leur émission, aux Actions Existantes.

Les informations relatives aux droits attachés aux actions de la Société et notamment les droits aux dividendes et droits de vote doubles figurent au paragraphe 21.2 du document de présentation

4.6. Autorisations d'émission des actions

L'assemblée Générale du 2 mai 2006 a, dans sa 6^{ème} résolution, a procédé à une délégation de compétence au bénéfice du directoire ou conseil d'administration « pour augmenter le capital social en prévision de l'admission des actions de la société aux négociations sur Alternext et suppression du droit préférentiel de souscription » dans les termes et conditions suivantes :

« L'assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L 225-129-1 et L 225-138:

- En prévision de l'admission des actions de la société aux négociations sur Alternext, autorise le Directoire ou le Conseil d'administration (en cas de transformation) à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société ;
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre qui précède au profit de la catégorie de personnes ci-après définie :
 - Investisseurs dits « qualifiés », conformément aux dispositions de l'article L. 411-2-4^o-b du Code monétaire et financier, dont la liste est définie par le décret n° 98-880 du 1^{er} octobre 1998, susceptibles d'investir, dans le cadre d'un placement privé, à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext, à l'exclusion, toutefois, des investisseurs qui pourraient appartenir à la liste des personnes mentionnées à l'article 3-2 des règles d'Alternext.
- Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital pouvant être réalisées, par utilisation de la présente autorisation, à 155.000 euros ;
- Décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global d'augmentation de capital autorisée ci-dessus.
- Décide, qu'en cas d'utilisation par le Directoire ou le Conseil d'administration (en cas de transformation) de la présente autorisation, et compte tenu de la division du nominal de chaque action par 5, le prix d'émission de chacune des actions sera d'un montant minimum de 15,22 euros (prime incluse de 15,02 euros). Si les conditions de marché le permettent le prix pourra être porté par le Directoire ou le Conseil d'administration (en cas de transformation) à un montant maximum de 18,84 euros (prime incluse de 18,64 euros) ;
- Décide, conformément à l'article L 225-138-I al 2 du Code de commerce, de donner tous pouvoirs au Directoire ou au Conseil d'administration (en cas de transformation) pour procéder aux émissions d'actions suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la Loi et, notamment :
 - arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie ci-dessus définie,
 - arrêter le prix définitif des actions émises dans les conditions déterminées ci-dessus,
 - fixer le nombre de titres à attribuer à chacun des bénéficiaires,
 - fixer le nombre d'actions ordinaires à créer et les autres conditions et modalités de leur émission,
 - réduire la ou les augmentations de capital aux souscriptions effectivement perçues,
 - constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent,
 - imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes,
 - procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;

- Le Directoire pourra renoncer le cas échéant à la ou les augmentations de capital si les conditions ou les exigences des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription ne sont pas acceptables.
- Décide que la présente délégation de pouvoirs est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.»

4.7. Date prévue d'émission des actions nouvelles

Les Actions Nouvelles seront émises à la date du règlement-livraison du Placement par l'établissement centralisateur, du certificat de dépôt des fonds.

Un calendrier indicatif des opérations envisagées dans le cadre de l'inscription des actions de la Société sur le Marché ALTERNEXT d'Euronext figure au paragraphe 5.1.4 ci-après.

4.8. Restrictions à la libre négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

4.9. Réglementation française en matière d'offre publique

Non concernée

4.10. Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Néant

4.11. Régime fiscal des actions publiques

En l'état actuel de la législation française et de la réglementation en vigueur, le régime fiscal décrit ci-après est applicable aux personnes physiques ou morales qui détiendront des actions de la Société.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les informations contenues dans la présente note d'opération ne constituent qu'un simple résumé du régime fiscal applicable et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseil fiscal habituel.

Les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet Etat.

En outre, le régime fiscal décrit ci-après correspond à celui en vigueur à ce jour : ce régime pourrait être modifié par de prochaines évolutions législatives ou réglementaires que les investisseurs devront suivre avec leur conseil fiscal habituel.

4.11.1 Résidents fiscaux de France

i- Personnes physiques détenant des actions françaises dans le cadre de leur patrimoine privé

a) Dividendes

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal.

Les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2006 bénéficient, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'un abattement général non plafonné de 40 % de leur montant.

Ces dividendes sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif ;
- à la contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 8,2 %, dont 5,8 % sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG ;
- au prélèvement social de 2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- à la contribution additionnelle pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les dividendes bénéficient d'un abattement annuel et global de 3 050 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité (« PACS ») défini à l'article 515-1 du Code civil faisant l'objet d'une imposition commune et de 1 525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément ;
- les dividendes bénéficient d'un abattement général non plafonné de 40 % sur le montant des revenus distribués, cet abattement étant opéré avant application de l'abattement annuel et global de 1 525 ou 3 050 euros précité ;
- en outre, les dividendes ouvrent droit à un crédit d'impôt, égal à 50 % du montant des dividendes perçus, avant application de l'abattement général non plafonné de 40 % et de l'abattement annuel et global de 1 525 ou 3 050 euros, et plafonné annuellement à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les signataires d'un PACS faisant l'objet d'une imposition commune. Ce crédit d'impôt est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception des dividendes et est remboursable en cas d'excédent supérieur ou égal à 8 euros.

Pour l'application des prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social, contribution additionnelle et CRDS), il est précisé que les dividendes sont soumis auxdits prélèvements avant l'application de l'abattement général non plafonné de 40 % et de l'abattement annuel et global de 1 525 euros ou de 3 050 euros, après déduction des dépenses en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

b) Plus-values

En application de l'article 150-0 A du Code général des impôts, les plus-values de cession d'actions réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu au taux proportionnel de 16 % et aux prélèvements sociaux au taux global de 11 %, tels que décrits ci-dessous, si le montant global des cessions de valeurs mobilières et autres droits ou titres visés à l'article 150-0 A du Code général des impôts (hors cessions bénéficiant d'un sursis d'imposition ou cessions exonérées au titre d'une disposition fiscale particulière et notamment les cessions de titres détenus dans le cadre d'un plan d'épargne en actions) réalisées au cours de l'année civile excède, par foyer fiscal, un seuil actuellement fixé à 15 000 euros.

Toutefois, pour l'assujettissement à l'impôt sur le revenu au taux proportionnel de 16 %, les plus-values de cession d'actions souscrites ou acquises à compter du 1^{er} janvier 2006 peuvent, sous certaines conditions, être diminuées d'un abattement d'un tiers par année de détention au-delà de la cinquième, la durée de détention étant décomptée à partir du 1^{er} janvier de l'année d'acquisition ou de souscription de ces actions (article 150-0 D *bis* du Code général des impôts). Il est précisé que, quelle que soit la durée de détention des actions, la totalité de la plus-value de cession (avant application de l'abattement du tiers précité) est soumise aux prélèvements sociaux qui se décomposent comme suit :

- la CSG au taux de 8,2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- le prélèvement social de 2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- la CRDS au taux de 0,5 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Les moins-values éventuelles peuvent être imputées sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de cession ou des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

c) Régime spécial des PEA

Les actions de la Société peuvent être souscrites ou acquises dans le cadre d'un PEA.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés et les plus-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais restent néanmoins soumis à la CSG, à la CRDS, au prélèvement social de 2 % et à sa contribution additionnelle.

Les moins-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA ne sont imputables que sur des plus-values réalisées dans ce même cadre. En cas de clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année ou, à compter du 1^{er} janvier 2005, en cas de clôture du PEA après la cinquième année, lorsque la valeur liquidative du PEA (ou la valeur liquidative du contrat de capitalisation) à la date de retrait est inférieure au montant des versements effectués sur le PEA depuis sa date d'ouverture (sans tenir compte de ceux afférents aux retraits ou rachats n'ayant pas entraîné la clôture du PEA), et à condition que, à la date de clôture du PEA, les titres y figurant aient été cédés en totalité (ou que le contrat de capitalisation ait fait l'objet d'un rachat total), les pertes éventuellement constatées à cette occasion sont imputables sur les gains de même nature réalisés au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession de valeurs mobilières

précité (actuellement fixé à 15 000 euros) soit dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts qui sont en principe applicables au 1^{er} janvier 2006 en fonction de la date de clôture du PEA.

Durée de vie du PEA	Prélèvement social ⁽¹⁾	CSG	CRDS	IR	Total
Inférieure à deux ans	2,3 %	8,2 %	0,5 %	22,5 %	33,5 % ⁽²⁾⁽³⁾
Comprise entre 2 et 5 ans	2,3 %	8,2 %	0,5 %	16,0 %	27,0 % ⁽²⁾⁽³⁾
Supérieure à 5 ans	2,3 %	8,2 %	0,5 %	0,0 %	11,0 % ⁽³⁾

Les dividendes perçus dans le cadre d'un PEA à compter du 1^{er} janvier 2005 ouvrent également droit au crédit d'impôt égal à 50 % du dividende et plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire telle qu'indiquée ci-dessus ; ce crédit d'impôt n'est pas versé dans le PEA mais est imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus au titre d'actions détenues hors du cadre du PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû par le contribuable au titre de l'année de perception des dividendes, après imputation des autres réductions et crédits d'impôt et des prélèvements et retenues non libératoires. Ce crédit d'impôt est remboursable en cas d'excédent supérieur ou égal à 8 euros.

d) Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions de la Société détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

26

e) Droits de succession et de donation

Les actions de la Société qui viendraient à être transmises par voie de succession ou de donation donneront lieu à application de droits de succession ou de donation en France.

ii- Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

a) Dividendes

Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France

Les personnes morales françaises qui détiennent moins de 5 % du capital de la Société n'ont pas la qualité de société mère pour l'application du régime prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts.

Les dividendes perçus par ces sociétés sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux normal de l'impôt sur les sociétés actuellement égal à 33,1/3 %, majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % (article 235 *ter* ZC du Code général des impôts) assise sur l'impôt sur les sociétés après application d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 euros par période de douze mois.

Certaines personnes morales sont susceptibles, dans les conditions des articles 219-I-b et 235 *ter* ZC du Code général des impôts, de bénéficier d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 15 % et d'une exonération de la contribution sociale de 3,3 %.

Personnes morales ayant la qualité de société mère en France

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du Code général des impôts, les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés détenant au moins 5 % du capital de la Société peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères et filiales en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de ces dividendes représentative des frais et charges supportés par cette société ; cette quote-part est égale à 5 % du montant desdits dividendes sans pouvoir toutefois excéder pour chaque période d'imposition le montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société mère au cours de l'exercice considéré.

b) Plus-values

Régime de droit commun

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont, en principe, incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33, 1/3 % (ou, le cas échéant, au taux de 15 % dans la limite de 38.120 euros par période de 12 mois pour les sociétés qui remplissent les conditions prévues à l'article 219 –I b du Code général des impôts visé ci-dessus) majoré, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % (article 235 *ter* ZC du Code général des impôts) assise sur l'impôt sur les sociétés après application d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 euros par période de douze mois.

Régime spécial des plus-values à long terme

Toutefois, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 et conformément aux dispositions de l'article 219 1 *a quinquies* du Code général des impôts, les gains nets réalisés à l'occasion de la cession d'actions détenues depuis au moins deux ans au moment de la cession et ayant le caractère de titres de participation au sens de cet article sont éligibles au régime d'imposition des plus-values à long terme et bénéficient ainsi d'un taux réduit d'imposition.

Lorsque ce régime est applicable et pour les exercices ouverts en 2006, les plus-values nettes réalisées seront imposables à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 8 %, majoré, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % précitée. Une exonération sera applicable pour les plus-values réalisées au cours d'exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, sous réserve d'une quote-part de frais et charges égale à 5 % du résultat net des plus-values de cession qui sera incluse dans le résultat imposé dans les conditions de droit commun.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219 I *a quinquies* du Code général des impôts, les titres (autres que les titres de sociétés à prépondérance immobilière) qui revêtent ce caractère sur le plan comptable, ainsi que, sous réserve d'être inscrits en comptabilité au compte de titres de participation ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime fiscal des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts.

Les moins-values subies lors de la cession des actions de la Société acquises à compter du 1^{er} janvier 2006 et qui relèveraient du régime des plus-values à long terme de l'article 219 I *a quinquies* du Code général des impôts ne seront pas imputables, ni reportables.

Par ailleurs, en application de l'article 219 I *a ter* du Code général des impôts, les plus-values réalisées lors de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière ayant le caractère de titres de participation sur le plan comptable ou de titres dont le prix de revient est au moins égal à 22,8 millions d'euros et qui remplissent les conditions d'application du régime des sociétés mères autres que la détention de 5 % au moins du capital, et qui sont inscrits en comptabilité au compte de titres de participation ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable, seront imposées au taux de 15 %, majoré, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % précitée, sous réserve d'un délai de détention de deux ans.

Les moins-values subies lors de la cession des actions de la Société qui relèveraient du régime des plus-values à long terme de l'article 219 I *a ter* du CGI seront imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'exercice de leur constatation ou, en cas de moins-value nette à long terme au titre de cet exercice, de l'un des dix exercices suivants. Ces moins-values ne sont pas déductibles du résultat imposable au taux normal de l'impôt sur les sociétés.

4.11.2 Non-Résidents fiscaux de France

a) Dividendes

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par une société dont le siège social est situé en France à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font, en principe, l'objet d'une retenue à la source de 25 %.

Toutefois, les actionnaires dont le siège de direction effective est situé dans un État membre de la communauté européenne peuvent, sous les conditions de l'article 119 *ter* du Code général des impôts, bénéficier d'une exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs, les actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un État lié à la France par une convention fiscale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à la source.

Ces actionnaires n'ont plus droit au transfert de l'avoir fiscal ou au remboursement du précompte à compter des distributions faites en 2005. Toutefois, les actionnaires personnes physiques peuvent, sous certaines conditions et sous déduction de la retenue à la source applicable, avoir droit au remboursement du crédit d'impôt de 50 % plafonné à 115 euros ou 230 euros mentionné au paragraphe 4.11.1.1 ci-dessus si la convention fiscale conclue entre la France et l'État de leur résidence prévoit le transfert de l'avoir fiscal (Instruction 5 I-2-05 du 11 août 2005 ; n° 107 et suivants et annexe 7). L'administration fiscale française n'a pas encore fixé les modalités pratiques de restitution de ce crédit d'impôt aux actionnaires non-résidents éligibles.

Il appartiendra aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et d'établir les conséquences, sur leur situation particulière, de la souscription ou de l'acquisition d'actions de la Société.

b) Plus-values

Sous réserve de l'application éventuelle des dispositions plus favorables d'une convention fiscale, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession à titre onéreux des actions de la Société par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du Code général des impôts ou dont le siège social est situé hors de France, et dont la propriété des actions n'est pas rattachable à un établissement stable ou à une base fixe soumise à l'impôt en France, ne sont pas imposables en France dans la mesure où le cédant n'a pas détenu, directement ou indirectement, seul ou avec son groupe familial, plus de 25 % des droits aux bénéfices de la société dont les actions sont cédées, à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession. Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25 % au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en France au taux proportionnel actuellement fixé à 16 % sous réserve de l'application éventuelle des dispositions plus favorables d'une convention fiscale.

c) Impôt de solidarité sur la fortune

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune en France au titre de leurs placements financiers. Les titres de participation (c'est-à-dire les titres qui permettent d'exercer une influence dans la société émettrice et, notamment, les titres représentant 10 % au moins du capital de la société émettrice et qui ont été soit souscrits à l'émission, soit conservés pendant au moins 2 ans) ne sont pas considérés comme des placements financiers et sont donc susceptibles d'être soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions plus favorables d'une convention fiscale.

d) Droits de succession et de donation

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales internationales, les titres de sociétés françaises acquises par les personnes physiques par voie de succession ou de donation seront soumis aux droits de succession ou de donation en France.

4.11.3 Autres situations

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

5. Conditions de l'offre

5.1. Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre

5.1.1. Condition de l'offre

Le placement des 525 624 actions offertes sera exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés.

5.1.2. Montant de l'émission / l'offre

La diffusion des actions de la Société dans le cadre de l'Offre préalablement à leur admission à la cotation s'effectuera par une mise sur le marché d'actions par la Société, dans les proportions décrites ci-après.

➤ *Actions mises à la disposition du marché par la Société par voie d'augmentation de Capital :*

L'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription envisagée emportera l'émission d'un nombre maximum de 525 624 actions nouvelles.

➤ *Actions mises à la disposition du marché par les Actionnaires Cédants :*

Néant

➤ Le montant définitif de l'offre fera l'objet d'un communiqué.

5.1.3. Procédure et période de souscription

Pour être pris en compte, les ordres émis devront être reçus par ARKEON FINANCE.
La date de clôture du placement n'a pas encore été arrêtée (Cf. § 5.1.4 Calendrier indicatif).

5.1.4. Calendrier indicatif

Le calendrier n'a, à ce jour, pas été arrêté.
Une fois établi, ce calendrier fera l'objet d'un communiqué de la société.

Dates à définir	Ouverture du placement de l'augmentation du capital
	Clôture du placement de l'augmentation du capital*
	Diffusion, par la société, d'un communiqué précisant les résultats du placement de l'augmentation du capital
	Règlement-livraison de l'augmentation du capital
	Inscription sur ALTERNEXT des actions nouvelles émises

* *sauf clôture anticipée*

En cas de modification des modalités de l'Offre, les nouvelles modalités (y compris le nouveau calendrier et la nouvelle date de règlement-livraison) seront portées à la connaissance des investisseurs au moyen d'un communiqué de presse.

5.1.5. Révocation / suspension de l'offre

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour le Placement non prévue par la présente note, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire dont le résumé sera diffusé.

5.1.6. Réduction des demandes de souscription / achat

Les ordres émis dans le cadre du Placement pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle. Afin d'identifier, le cas échéant, les investissements qui seront privilégiés, les critères qui seront principalement utilisés seront :

- la capacité des investisseurs à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- la quantité demandée.

5.1.7. Montant minimum et / ou maximum des demandes de souscription d'achat

Les ordres, émis dans le cadre du Placement, seront exprimés en nombre d'actions demandées sans qu'il soit imposé de minimum ou de maximum aux demandes de souscription/achat.

5.1.8. Révocation des demandes de souscription / achat

Les ordres qui seront passés par des investisseurs dans le cadre du placement seront irrévocables.

5.1.9. Règlement et livraison des actions

La date prévue pour le règlement à la Société du produit de l'émission des actions offertes dans le cadre du Placement sera précisée ultérieurement (Cf. § 5.1.4 Calendrier indicatif).

5.1.10. Publication des résultats de l'offre

Les résultats de l'offre feront l'objet d'un communiqué de la Société.

5.1.11. Procédure d'exercice et négociabilité des droits de souscriptions

L'augmentation du capital social est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription (Cf. Assemblée Générale en date du 2 mai 2006 et le § 4.6 de la présente note).

5.2. Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

5.2.1. Catégories d'investisseurs potentiels – Pays des lesquels l'offre sera ouverte – Restrictions de placement

Catégories d'investisseurs potentiels

L'offre est ouverte aux investisseurs qualifiés.

Pays dans lequel l'offre est ouverte

France.

Restrictions applicables aux résidents de certains pays autres que la France

La diffusion des documents de présentation (composés du document de présentation et la présente note sur les modalités de l'opération), ou d'une composante de ceux-ci, ou l'offre ou la vente des actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession des documents de présentation ou d'une composante de ceux-ci doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant les documents de présentation ou une composante de ceux-ci doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission des documents de présentation ou d'une composante de ceux-ci, dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

Aucune mesure n'a été prise pour permettre une offre publique des actions dans une quelconque juridiction autre que la France.

Les documents de présentation, toute composante de ceux-ci, ou tout autre document ou communication relatif aux actions, ne pourront être transmis et ne pourront constituer une offre de souscription ou d'achat d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des Etats-Unis d'Amérique, telle que modifiée (U.S. Securities Act.). En conséquence, les documents de présentation ne pourront être utilisés à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Aucune communication portant sur cette offre ou aucun appel au public en vue de la souscription ou de la cession d'actions ne pourra être adressée aux Etats-Unis d'Amérique ou viser les personnes résidant ou présentes aux États-Unis d'Amérique. Notamment, ni les documents de présentation (ou l'une quelconque de leurs composantes) ni aucun autre document d'offre relatif à l'offre d'actions ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

5.2.2. Intentions de souscriptions des principaux actionnaires de la société ou des membres de ses organes d'administration, direction ou surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%

A la connaissance de la Société, à la date de la présente note, ni les principaux actionnaires ni les membres de son conseil d'administration n'entendent prendre une souscription de plus de 5%.

5.2.3. Information de pré-allocation

Tous les ordres seront émis dans le cadre d'un placement global.

5.2.4. Résultat de l'offre

Le résultat de l'offre fera l'objet d'un communiqué de la société à une date qui sera précisée ultérieurement (Cf. § 5.1.4 Calendrier indicatif).

5.2.5. Option de surallocation / extension

Néant.

5.3. Fixation du prix

5.3.1. Méthode de fixation du prix

La valorisation de la société a été réalisée par deux approches complémentaires : valorisation par les comparables et actualisation des cash flow disponibles.

A- La méthode des comparables boursiers

Dans l'univers des sociétés cotées il n'existe pas à proprement parler de société directement comparable à NEOTION. Nous avons toutefois retenu un échantillon de sept sociétés cotées qui exercent leurs métiers dans le secteur des puces et /ou dans les technologies liées au secteur de la télévision numérique et de la vidéo. Leurs tailles, leurs structures d'exploitation et leurs performances économiques sont assez disparates (cf. tableau page 8) mais le nombre de sociétés composant cet échantillon permet selon nous de fixer une valeur réaliste pour NEOTION.

1-Sigma Designs

La société est historiquement spécialisée dans la mise au point de puces pour la compression et la décompression vidéo et audio. Elle commercialise principalement des « chipsets » à destinations des fabricants de produits vidéo et TV grand public. Le chiffre d'affaires 2005 par secteur client se répartit comme suit :

- Applications vidéo sur IP : 58%
- Marché DVD/media players : 33%
- Produits TV haute définition : 1%
- Autres applications (dont applications PC) : 8%

La société emploie 149 personnes.

2-Oberthur Card Systems

Oberthur Card Systems figure parmi les leaders mondiaux des cartes à puce. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- cartes à microprocesseur (64,5%) destinées aux marchés de la téléphonie mobile (50,1% du CA, cartes SIM) et des services financiers (37,5% ; 1er fournisseur mondial de cartes de paiement Visa et MasterCard) et de l'identité et de la sécurité (12,4% ; cartes de télévision à péage, de transports publics, de commerce électronique, etc.) ;
- services (20,4%) : services de conseil, de personnalisation, etc. ;
- autres (15,1%) : principalement cartes à piste magnétique et à mémoire.

3-Kudelski

Société Suisse, fondée en 1952, Kudelski est un leader mondial qui développe des systèmes de contrôle d'accès et de sécurisation de contenus pour réseaux à large bande. L'activité du groupe s'organise autour de deux pôles :

- solutions de gestion sécurisée pour la télévision et l'Internet (55,9% du CA) : systèmes de décodage pour la télévision numérique et analogique, gestion des contenus et des abonnés, etc. ;
- sécurisation des accès et accès aux données (44,1%) : solutions logicielles intégrées de sécurisation (Nagravision), technologies de sécurisation par cartes à puce (NagraCard), systèmes de contrôle d'accès, cryptage, etc.

Kudelski a annoncé le 6 avril 2006 l'acquisition des activités « Digital Television Solutions » de SCM Microsystems.

4-SCM Microsystems

Société fondée en 1990, SCM Micro Systems est un fournisseur de solutions pour les marchés numériques et de l'identification, notamment avec ses produits d'accès conditionnels (CAM) pour la télévision numérique (branche Digital Television Solutions), les cartes d'accès de sécurité (puces, lecteurs de cartes) pour le militaire et la sécurité des PC. La société est aussi un fournisseur de solutions pour le transfert et l'impression des photos numérisées. Son chiffre d'affaires est de 48M\$ en 2005 et la société emploie 233 personnes.

Le Groupe Kudelski a annoncé le 6 avril 2006 l'acquisition des actifs de DTVS (Digital Television Solutions) de SCM.

5-NDS Group

NDS Group figure parmi les leaders mondiaux des solutions technologiques pour la gestion, le contrôle et la distribution sécurisée de programmes via la télévision (analogique et numérique) et Internet. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- cartes à puce (61%) : destinées aux décodeurs, aux TV et aux PC ;
- services (14%) : développement et intégration de logiciels, conception et mise en place de systèmes de diffusion, maintenance ;
- logiciels d'applications interactives et revenus de licences (25%).

6-Netgem

Netgem conçoit et commercialise des solutions technologiques pour la télévision interactive. Le groupe développe également des services médias à destination des chaînes de télévision, des stations de radio, des sociétés de production et des régies publicitaires. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- terminaux de télévision interactive (50%) : destinés à la réception de la télévision numérique terrestre (TNT) par satellite et par ADSL
- services médias (50%) : services d'accès et de visualisation des bases d'analyse d'audience et de comportements des téléspectateurs, de veille en ligne et d'analyse des programmes diffusés, de consultation des magazines et des journaux TV, de conseil et de formation

7-Gemplus

Gemplus International est le premier fabricant mondial de cartes à puce. Le groupe développe également des logiciels et des services pour la mise en place et le fonctionnement de systèmes intégrant la carte à puce. Le chiffre d'affaires par secteur clients se répartit comme suit :

- télécommunications (69,7%) : cartes à mémoire ou à microprocesseur pour téléphonie mobile, cartes téléphoniques, applications et services associés, etc. ;
- services financiers (21,6%) : produits et systèmes destinés aux applications bancaires (notamment cartes bancaires), à la grande distribution, aux titres de transport (cartes d'accès sans contact), aux applications de télévision à péage, etc.
- identité et sécurité (8,7%) : produits et systèmes destinés à l'identification des biens et des personnes, à la gestion des soins médicaux, à la sécurité d'entreprise, etc.

Tableau des données et performances financières

Données financières	CA 2005	CA 2006e	CA 2007e	CA 2008e	REX 2005	REX 2006	REX 2007	REX 2008	RN 2005	RN 2006	RN 2007	RN 2008
SIGMA DESIGNS	31,3	33,3	68,9	104,0	1,2	-1,4	8,2	20,4	1,8	0,2	9,3	21,1
OBERTHUR CARD SYSTEMS	501,0	546,0	589,0	643,0	50,6	53,2	60,7	59,5	30,7	34,1	39,8	42,0
KUDELSKI	697,0	661,0	708,0	756,0	121,0	113,0	123,0	153,0	78,9	93,4	105,0	124,0
SCM MICROSYSTEMS	41,3	34,4	41,8	48,9	-10,5	2,1	1,2	3,7	-9,4	2,4	2,5	5,3
NDS GROUP	556,0	617,0	704,0	741,0	92,0	122,0	148,0	186,0	74,0	92,3	115,0	141,0
NETGEM	17,3	37,2	56,9	68,3	2,0	2,7	6,0	7,2	1,9	2,8	6,2	7,4
GEMPLUS	939,0	1 054,0	1 140,0	1 205,0	66,8	90,1	104,0	120,0	91,4	80,0	92,6	94,7
NEOTION	14,4	21,2	35,0	51,7	-6,7	1,7	4,7	10,1	-6,4	1,8	4,9	6,3

Croissance et marges	var CA 2006	var CA 2007	var CA 2008	REX/CA 2005	REX/CA 2006	REX/CA 2007	REX/CA 2008	RN/CA 2005	RN/CA 2006	RN/CA 2007	RN/CA 2008
SIGMA DESIGNS	+6,4%	+106,9%	+50,9%	3,8%	-4,2%	11,9%	19,6%	5,8%	0,6%	13,5%	20,3%
OBERTHUR CARD SYSTEMS	+9,0%	+7,9%	+9,2%	10,1%	9,7%	10,3%	9,3%	6,1%	6,2%	6,8%	6,5%
KUDELSKI	-5,2%	+7,1%	+6,8%	17,4%	17,1%	17,4%	20,2%	11,3%	14,1%	14,8%	16,4%
SCM MICROSYSTEMS	-16,7%	+21,5%	+17,0%	-25,4%	6,1%	2,9%	7,6%	-22,8%	7,0%	6,0%	10,8%
NDS GROUP	+11,0%	+14,1%	+5,3%	16,5%	19,8%	21,0%	25,1%	13,3%	15,0%	16,3%	19,0%
NETGEM	+115,0%	+53,0%	+20,0%	11,6%	7,3%	10,5%	10,5%	11,0%	7,5%	10,9%	10,9%
GEMPLUS	+12,2%	+8,2%	+5,7%	7,1%	8,5%	9,1%	10,0%	9,7%	7,6%	8,1%	7,9%
Moyennes	+18,8%	+31,2%	+16,4%	5,9%	9,2%	11,9%	14,6%	4,9%	8,3%	10,9%	13,1%
NEOTION	+47,5%	+65,1%	+47,7%	-46,8%	7,8%	13,6%	19,6%	-44,3%	8,5%	14,1%	12,2%

Sources : Factset, ARKEON Finance, Neotion

Tableau des valorisations par les comparables sur la base des cours de bourse au 12 mai 2006

Multiples	VE/CA 2005	VE/CA 2006	VE/CA 2007	VE/CA 2008	VE/REX 2005	VE/REX 2006	VE/REX 2007	VE/REX 2008	PE 2005	PE 2006	PE 2007	PE 2008
SIGMA DESIGNS	9,6	9,0	4,4	2,9	ns	ns	36,7	14,7	ns	ns	32,3	14,3
OBERTHUR CARD SYSTEMS	1,1	1,0	0,9	0,7	10,7	10,0	8,5	8,0	17,2	15,5	13,3	12,6
KUDELSKI	2,0	2,0	1,8	1,5	11,6	11,4	10,1	7,6	19,1	16,2	14,4	12,2
SCM MICROSYSTEMS	0,6	0,7	0,5	0,2	ns	11,0	17,9	3,0	ns	22,8	21,9	10,3
NDS GROUP	0,8	0,4	0,2	0,0	4,7	2,2	0,9	0,0	10,4	8,3	6,7	5,4
NETGEM	6,6	3,0	1,9	1,6	56,9	41,9	17,9	14,7	63,1	42,8	19,3	16,1
GEMPLUS	1,1	0,9	0,8	0,7	16,0	11,0	8,8	7,4	15,9	18,2	15,7	15,3
Moyenne des multiples	3,11	2,43	1,49	1,10	19,98	14,58	14,42	7,94	25,15	20,63	17,66	12,32
Multiples Neotion*	3,57	2,33	1,35	0,79	ns	29,76	9,95	4,06	ns	33,60	12,11	9,51

* sur la base du cours de milieu de fourchette

NEOTION	CA 2005	CA 2006e	CA 2007e	CA 2008e	REX 2005	REX 2006	REX 2007	REX 2008	RN 2005	RN 2006	RN 2007	RN 2008
Données financières	14 374	21 195	34 999	51 696	-6 734	1 659	4 749	10 119	-6 364	1 796	4 933	6 297
VE induite	44 751	51 608	52 049	56 916	ns	24 191	68 472	80 312				
Valeur induite des fonds propres	43 409	61 845	60 917	69 436	ns	34 428	77 340	92 832	ns	37 059	87 116	77 591
Moyenne 2006/2008 par ratio (K€)		64 066				68 200				67 255		
Moyenne (K€)						66 507						

Sources : Factset, ARKEON Finance, Neotion

Les sociétés comparables affichent des multiples relativement homogènes à l'exception d'un côté, de Netgem dont les multiples sont très élevés et, d'autre part, de NDS Group dont les multiples sont très faibles. Sous cette réserve, mais les excès concernant les multiples de ces deux sociétés se compensant, nous avons retenu la moyenne des ratios VE/CA, VE/REX et PER sur les exercices 2006 à 2008 pour déterminer une valeur induite des capitaux propres de NEOTION.

En termes de métier et de gamme de produits c'est la société Sigma Designs qui développe des puces et des sous systèmes se rapproche le plus de NEOTION qui présente l'avantage de développer aussi des Pockets. Par prudence et au vu des multiples élevés de Sigma Designs, nous avons choisi de ne pas sur pondérer cette société dans les comparaisons.

Le résultat de ces calculs donne une valorisation de NEOTION comprise entre 64.1 M€ et 67.3 M€ et la moyenne des valeurs induites par les trois multiples ressort à 66.5M€ que nous arrondissons à 66 M€

Il convient de souligner que si l'on se focalise sur les anticipations 2007 la valorisation induite de NEOTION ressort significativement plus haut, notamment à 87M€ si l'on applique à NEOTION le PER 2007 moyen des valeurs comparables. A ce stade, nous ne retenons pas ces niveaux de valorisation qui peuvent néanmoins constituer un objectif de valorisation à horizon six /douze mois.

B-La méthode des Discounted Cash-Flows (DCF)

L'actualisation des cash flow disponibles a été réalisée en retenant les hypothèses suivantes :

1/ Le business plan prévisionnel est celui de la société sur la période 2006 à 2008. Au-delà nous avons paramétré une croissance de 30% par an jusqu'en 2012, année supposée où le parc de téléviseurs analogiques aura été remplacé par les téléviseurs numériques. Au-delà de 2012 la croissance retenue du chiffre d'affaires est de 10% par an.

2/ La marge d'exploitation (corrigée de la participation) est supposée atteindre un optimum en 2011 à 25% du chiffre d'affaires et le ratio BFR/CA est considéré comme stable à 17% du chiffre d'affaire à partir de 2007.

Tableau prévisionnel des flux de trésorerie (en K €)

	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e	2016e
CA	21 195	34 999	51 696	67 205	87 366	113 576	147 649	162 414	178 655	196 521	206 347
% de la variation du CA		65%	48%	30%	30%	30%	30%	10%	10%	10%	5%
EBIT corrigé de la participation	1 659	4 749	9 569	14 207	20 470	28 879	40 114	43 403	46 907	50 630	54 571
Marge d'exploitation	8%	14%	19%	21%	23%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Impôt normatif	547	1 567	3 158	4 688	6 755	9 530	13 238	14 323	15 479	16 708	18 008
Amortissements	461	1 635	2 646	2 911	3 202	3 522	3 874	4 261	4 688	5 156	5 414
Trésorerie d'exploitation	1 573	4 817	9 057	12 429	16 916	22 871	30 750	33 342	36 115	39 078	41 976
Investissements corporels et incorporels	717	2 910	2 760	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 150
BFR	4 466	5 813	8 921	11 597	15 076	19 599	25 479	28 027	30 830	33 913	37 304
en % du CA	21%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	18%
Variation du BFR	-1 745	1 347	3 108	2 676	3 479	4 523	5 880	2 548	2 803	3 083	3 391
Cash Flows Disponibles	2 600	560	3 189	6 753	10 437	15 348	21 871	27 794	30 313	32 995	35 435

Source : ARKEON Finance

3/ Le taux d'actualisation utilisé est fixé à 20%, niveau élevé mais qui a pour but de refléter la mauvaise performance financière de l'exercice 2005 et le fait que la société n'est qu'au début du lancement de la commercialisation de ses produits aux normes MPEG4.

Tableau des flux de trésorerie actualisés (en K €)

	2006e	2007e	2008e	2009e	2010e	2011e	2012e	2013e	2014e	2015e	2016e
Taux actualisation	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
Coefficient d'actualisation	0,50	1,50	2,50	3,50	4,50	5,50	6,50	7,50	8,50	9,50	10,50
FCF actualisés	2 374	426	2 023	3 569	4 598	5 636	6 693	7 090	6 445	5 847	5 233

Source : ARKEON Finance

Au total, la valorisation de NEOTION est résumée dans le tableau suivant qui donne une évaluation de la société de 90.6 M€

Tableau récapitulatif des flux de trésorerie (en K €)

Somme des FCF actualisés	44 700
Valeur de sortie 2016	236 549
Valeur de sortie actualisée	34 936
TOTAL FCF actualisés + valeur de sortie actualisée	79 637
- Intérêts minoritaires	0
+Actifs hors exploitation (immo financières au bilan)	739
- dette nette 2006e après augmentation de capital	-10 237
Evaluation	90 612

Source : ARKEON Finance

C-Synthèse

Les différentes méthodes de valorisation de la société donnent des résultats qui s'étagent entre 66 M€ et 90.6 M€. La moyenne de ces deux chiffres donne une évaluation de 78.3M€

Nous retenons donc une évaluation de la société à 78 M€ soit, compte tenu du nombre d'actions après augmentation de capital de 10M€ (3 285 994 titres), une valeur par action de 23.73 € (22.01 € totalement dilué) qui laisse un potentiel de valorisation de 39% (+ 29% totalement dilué) par rapport au cours d'introduction (17.03€).

5.3.2. *Prix auquel les actions seront offertes*

15,22 €/ 18,84 €par action.

5.3.3. *Droit préférentiel de souscription*

Le droit préférentiel de souscription (DPS) est supprimé (Cf. §4.6.1 et 5.1.11 de la présente note).

5.3.4. *Disparité de prix*

Cf. § 21.1.6 du document de présentation qui récapitule les opérations intervenues dans la répartition du capital social depuis le 1^{er} janvier 2005.

5.4. Placement et prise ferme

5.4.1. *Coordonnées de l'établissement placeur*

Arkéon Finance
72 rue de Longchamp
75 116 Paris

5.4.2. *Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires dans chaque pays concerné*

A compter de l'inscription des actions de la Société sur le ALTERNEXT d'Euronext, le service des titres et le service financier de la Société seront assurés par la BNP Paribas Securities Services (BPSS) GCT Emetteurs Immeuble Tolbiac 75 450 Paris Cedex 09.

5.4.3. *Garantie*

Néant

6. Admission à la négociation et modalités de négociation

6.1. Admission aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date de la présente note et les actions nouvelles à émettre feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le Marché ALTERNEXT d'Euronext Paris dans les conditions suivantes :

▸ Les actions anciennes et les 525 624 actions nouvellement émises feront l'objet d'une demande d'inscription.

Le règlement-livraison doit avoir lieu à une date qui sera précisée ultérieurement. Il en est de même de la séance de bourse au cours de laquelle la première cotation et les premières négociations des actions nouvelles devraient débiter.

(Cf. § 5.1.4 Calendrier indicatif)

6.2. Autres places de cotation

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

6.3. Offres concomitantes d'actions

-

6.4. Contrat de liquidité sur actions

En cours

6.5. Stabilisation

Non applicable

6.6. Rachat d'actions propres

Non applicable

7. Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

7.1. Personnes ou entités ayant l'intention de vendre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société

Il ne sera cédé aucune action ancienne à l'occasion de la présente opération.

7.2. Nombre et catégorie des actions offertes par les actionnaires cédants

Néant

7.3. Engagement de conservation des titres / Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires avait été signé le 11 juillet 2001. Ce pacte avait fait l'objet de plusieurs avenants. Il est en cours de résiliation (signature en cours).

Un nouveau pacte d'actionnaires est en cours de signature. Il concerne Jean-Yves LEROUX et Laurent JABIOL. Au travers ce pacte d'actionnaires, Jean-Yves LEROUX et Laurent JABIOL s'engagent, sous la condition suspensive d'une cotation des actions de la société NEOTION sur ALTERNEXT le 30 septembre au plus tard, à conserver 80% de leurs titres jusqu'au 31 décembre 2006.

8. Produits et dépenses liées à l'offre

. En cas d'émission réalisée à 100%, soit 525 624 actions nouvelles, et compte tenu du fait que l'émission est réalisée à un prix compris entre 15,22 € et 18,84 € par action, le produit brut de l'émission s'élèverait à :

- 7 999 997 € (sur la base d'un prix de 15,22 €), soit :
 - . une augmentation de capital de 105 125 €; et,
 - . une prime d'émission de 7 894 872 €
- 9 902 756 € (sur la base d'un prix de 18,84 €)
 - . une augmentation de capital de 105 125 €; et,
 - . une prime d'émission de 9 797 361 €

. Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à 750 K€ HT.

Les frais juridiques, comptables et administratifs et les commissions de placement seront pris en charge par la Société.

9. Dilution

9.1. Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

Le capital social de NEOTION passera de 552 074 € avant l'opération à 657 199 € après l'opération.

La valeur nominale de l'action est de 0,20 €

Les 525 624 actions NEOTION proposées aux investisseurs pourront représenter 16,00 % du capital après réalisation de l'intégralité de l'augmentation du capital et cession de titres anciens.

Chaque action ancienne sera diluée de 19,04 % après réalisation de l'augmentation de capital.

9.2. Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire est présentée dans un tableau intégré dans le paragraphe 21.1.3 du document de présentation lequel indique la répartition du capital et droits de vote (en tenant compte de la division du nominal décidée par l'assemblée générale du 2 mai 2006) avant et après l'inscription des titres sur ALTERNEXT.

A titre indicatif et en supposant un nombre d'actions nouvelles émises égal à 525 624 actions, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles et qui ne procéderait pas à une cession de titres per lui détenus verrait sa participation dans le capital de la Société passer à : 0,84 % (calcul effectué en supposant une émission de 525 624 actions).

La participation de ce même actionnaire (1% du capital social) passerait à 0,85% en supposant une émission de 492 772 actions nouvelles, laquelle correspondrait à l'hypothèse de réalisation de 75% de l'augmentation du capital prévue.

10. Informations complémentaires

10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre

Néant

10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes

KPMG a établi les rapports suivants :

- un rapport d'audit établi le 21 avril 2006 sur les comptes arrêtés au 31/12/2005 (Cf. § 20.2 du document de présentation) ;
- un rapport, établi le 27 avril 2006 sur les comptes prévisionnels 2006, 2007 et 2008 (Cf. § 13 du document de présentation) ;

10.3. Rapports d'experts

Néant

10.4. Procédures de contrôle interne

Cf. § 4.5.2. du document de présentation.

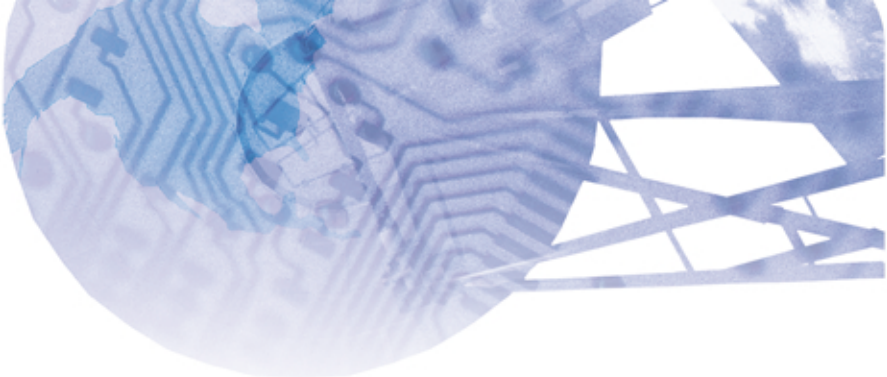
11. Evénements récents

Les évènements récents (depuis le 1^{er} janvier 2006) les plus significatifs sont :

- la commercialisation des puces NP4 et des Pockets MPEG4 de nouvelle génération.
- les accords commerciaux avec Sony, TPS, Viaccess, Conax et Irdeto.
- le lancement en première mondiale, avec Sony et TPS, du premier téléviseur à décodeur numérique intégré.

12. Erratum

Néant



NEOTION
Innovation Attitude



ARKEON
FINANCE

Listing Sponsor et Membre du Marché
en charge du placement



139 Voie Atlas, ZI Athelia 3
13705 La Ciotat CEDEX - France
Tél : 04 42 98 07 70
Fax : 04 42 98 07 71
www.neotion.com

72, rue de Longchamp
75116 Paris - France
Tél : 01 53 70 50 00
Fax : 01 53 70 50 01
www.arkeonfinance.fr